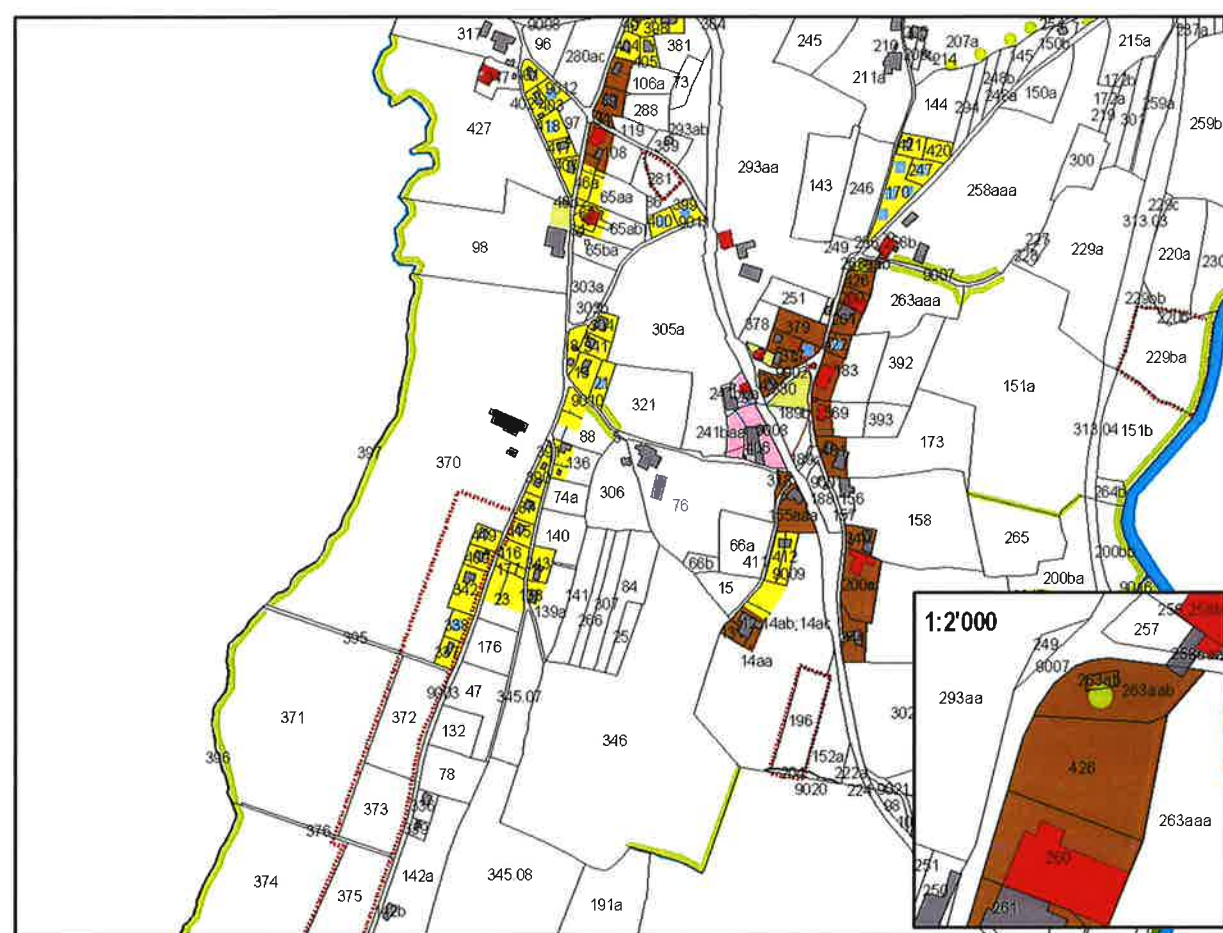
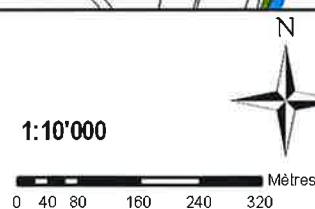


3.4. Plan d'affectation des zones pour approbation (extrait)



- Zone village (ZV)
- Zone résidentielle faible densité (R1)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone artisanale (ART)
- Bâtiment protégé
- Bâtiment non cadastré
- Périmètre archéologique
- Haies marquantes
- Arbre marquant



N° d'autorisation
020 / 11.01.01 / 000

GEOSUD SA
Rue de l'Eglise 79
1680 Romont

Mise sous protection d'un arbre marquant (art. 263 aab RF) et abandon de la mise sous protection de 7 bâtiments (valeur C)

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) N°28 du 15 juillet 2011

Adopté par le Conseil communal de la commune d'Auboranges, le 26.09.2011

La Secrétaire



Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions le 25 AVR. 2012

Le Conseiller d'Etat, Directeur

